

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat



Les Sables d'Olonne Agglomération

Guichet Unique de l'Habitat
Mairie annexe du Château d'Olonne, 53 Rue Séraphin Buton
85 180 LES SABLES D'OLONNE
Tel : 02 51 95 06 76
guichethabitat@isoagglo.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a été lancée pour la période d'avril 2022 à mars 2025. La mise en œuvre et l'animation de ce dispositif sont assurées par Hatéis. L'OPAH vient compléter la PTRE, animée par l'ADILE, dans la rénovation et la performance énergétique de l'habitat et permet d'apporter des aides complémentaires de l'ANAH, Habiter Mieux et du Département aux ménages modestes définis selon les plafonds ANAH.

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Territoire des Sables d'Olonne Agglomération (Commune des Sables d'Olonne, Ile d'Olonne, Ste Foy, Vairé, St Mathurin).

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Propriétaires bailleurs et occupants des Sables d'Olonne Agglomération.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Pour les propriétaires occupants :

Les travaux pouvant bénéficier d'une aide :

- **Travaux d'amélioration et d'économie d'énergie dont le gain énergétique est :**
 - o compris entre 35 % et 50 % : subvention de 20% du montant HT des travaux, plafonnée à 1 000 €
 - o supérieur à 50 % : subvention de 30 % du montant HT des travaux, plafonnée à 3 000 €

Ces subventions sont complétées par un bonus pour inciter les ménages à atteindre les meilleures étiquettes avec un bonus de 500 € par classe énergétique franchie :

- o atteinte de la classe C : 500 €
 - o atteinte de la classe B : 1 000 €
 - o atteinte de la classe A : 1 800 €
- **Travaux sur logements très dégradés ou indignes dont le gain énergétique est supérieur à 35 % :**
 - o Subvention de 30 % du montant HT des travaux, plafonnée à 6 000 €
 - Bonus : matériaux Biosourcés :
 - o Forfait 10 €/m², plafonné à 1 000 € et à partir de 5 000 € de travaux engagés

- **Travaux d'adaptation à la perte d'autonomie :**
 - o Subvention de 20 % du montant HT des travaux, plafonnée à 700 €

Pour les propriétaires bailleurs sous conventionnement :

Les travaux pouvant bénéficier d'une aide :

- **Travaux de rénovation d'énergie et de biens moyennement dégradés avec gain énergétique de plus de 35 % :**
 - o subvention de 30% du montant HT des travaux, plafonnée à 3 000 €
- **Travaux « lourds » sur des logements très dégradés et indignes dont le gain énergétique est supérieur à 35 % :**
 - o Subvention de 10 % du montant HT des travaux, plafonnée à 6 000 €
- **Bonus : matériaux Biosourcés :**
 - o Forfait 10 €/m², plafonné à 1 000 € et à partir de 5 000 € de travaux engagés
- **Bonus : Prime à l'intermédiation locative :**
 - o Forfait, plafonné à 1 000 € par logement pour conventionnement avec ou sans travaux
- **Bonus : Prime à la création d'une résidence principale (logement vacant depuis 1 an ou résidence secondaire depuis plus de 2 ans) :**
 - o Aide forfaitaire de 2 500 €

Aides complémentaires pour les publics spécifiques s'inscrivant dans le cadre du programme départemental :

- Étudiants, apprentis, saisonniers, jeunes actifs
- Projets « intergénérationnels »

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

2022 : 339 000 € de budget annuel d'aides des Sables d'Olonne Agglomération

